

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2020

Délibération n° 20C/06/06

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
20 novembre 2020		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 63
2 décembre 2020	En exercice : 77	Pouvoirs : 4 Votants : 67

Objet : Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts-de-France.

L'an deux mil vingt, le 26 novembre à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MME BONNET Catherine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, MM CONVERS Patrick, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, M. DUBOUIL Bernard, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Françoise, MM LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, MATRON Matthias, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 63 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : BOURGOIN Martine, PAUCELLIER Hervé,

Etaient absents : M. BOURGEOIS Jérôme, MMES DA SILVA Isabelle, DRETZ Sandrine, MM FONTAINE Patrice, FOVIAUX Pascal, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, LEFEBVRE Philippe, MME LEQUEN Astrid, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEST Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. PAUCELLIER Hervé (Le Plessier sur Bulles) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. THEOPHILE Pascal et MME DOLLEZ Colette

Le président Frans DESMEDT présente ce point.

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la communauté de communes souhaite, en ces temps de crise, renforcer la proximité avec les entreprises de son territoire et leur proposer des actions visant à améliorer leur performance économique.

Dans cet objectif, il est proposé de mettre en place un partenariat avec la CCI de la Région Hauts de France pour bénéficier sur le territoire de technicien de cette structure pour accompagner individuellement les entreprises et proposer des animations thématiques. Les entreprises ciblées sont les commerces, industries et entreprises de services.

Les conseillers de la CCI auraient les missions suivantes :

- Mise en place d'ateliers sur différents thèmes (techniques, réglementaires...) ;
- La rencontre d'entreprises afin de leur proposer un « diagnostic 360° » et mettre en place des dispositifs d'accompagnements ;
- L'accompagnement des entreprises par les outils de la CCI ;
- Identifier les besoins de mutualisation entre les entreprises du territoire pour dynamiser le tissu économique local ;

La convention serait conclue pour une durée d'un an, reconductible 2 fois. Le coût annuel global serait de 20 300 € repart à part égale entre les signataires, soit 10 150 € à charge de la communauté de communes.

Le Conseil,

Vu les compétences de la communauté de communes en matière de développement économique ;

Vu la crise économique actuelle à laquelle doivent faire face les entreprises du territoire ;

Vu le projet de convention de partenariat avec la CCI des Hauts-de-France, annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il y a un intérêt pour les entreprises du territoire et pour la communauté de communes d'avoir une présence renforcée de la CCI sur notre territoire ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

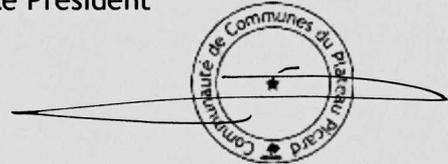
A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention de partenariat avec la CCI Hauts-de-France,

AUTORISE le président à signer ladite convention, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, avec la CCI des Hauts-de-France ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 2 décembre 2020